

COPIE POUR APPROBATION

Date de délivrance : 23.02.2022

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2021

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

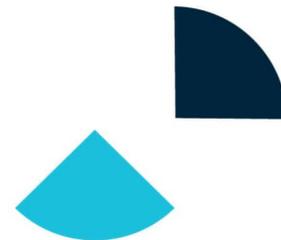
31 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Principales activités	14



Société
de comptables
professionnels
agrés



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la
Chambre de l'assurance de dommages

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Amyot Gélinas, s.e.n.c.s.l.

Saint-Jérôme
Le 23 février 2022

¹ Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique no A126493

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
PRODUITS		
Cotisations	5 013 935 \$	4 867 893 \$
Développement professionnel	1 121 584	976 779
Greffe - amendes disciplinaires	151 162	86 451
Revenus de placements	163 062	142 759
Variation de la juste valeur des placements	146 202	79 216
	6 595 945	6 153 098
CHARGES		
Salaires et charges sociales	3 055 559	2 923 006
Principales activités (annexe A)	1 993 799	2 039 801
Amortissements	141 440	204 295
	5 190 798	5 167 102
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 405 147 \$	985 996 \$

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Grevé d'une affectation interne	Investi en immobilisations	Non affecté	2021 Total	2020 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 000 000 \$	283 346 \$	3 623 843 \$	4 907 189 \$	3 921 193 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(141 439)	1 546 586	1 405 147	985 996
Affectation interne (note 8)	(1 000 000)	-	1 000 000	-	-
Investissement en immobili- sations	-	418 928	(418 928)	-	-
SOLDE À LA FIN	- \$	560 835 \$	5 751 501 \$	6 312 336 \$	4 907 189 \$

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES**BILAN**

31 décembre 2021

	2021	2020
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 115 800 \$	1 441 745 \$
Débiteurs (note 3)	471 095	433 451
Charges payées d'avance	146 333	32 118
	1 733 228	1 907 314
PLACEMENTS (note 4)	7 437 538	6 039 404
LOYERS PAYÉS D'AVANCE	65 338	51 819
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	124 685	105 205
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	436 150	178 141
	9 796 939 \$	8 281 883 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	560 119 \$	527 624 \$
Cotisations perçues d'avance	2 663 849	2 578 453
Produits reportés	260 635	268 617
	3 484 603	3 374 694
ACTIF NET		
Grevé d'une affectation interne	-	1 000 000
Investi en immobilisations	560 835	283 346
Non affecté	5 751 501	3 623 843
	6 312 336	4 907 189
	9 796 939 \$	8 281 883 \$
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES**FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 405 147 \$	985 996 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	141 440	204 295
Amortissement des avantages incitatifs de location	(13 519)	(13 518)
Variation de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	(146 202)	(79 216)
	1 386 866	1 097 557
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(41 950)	222 503
	1 344 916	1 320 060
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(3 357 256)	(2 356 614)
Produit de la cession de placements	2 105 324	1 768 348
Acquisition d'immobilisations corporelles	(56 592)	(68 510)
Acquisition d'actifs incorporels	(362 337)	(148 417)
	(1 670 861)	(805 193)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(325 945)	514 867
ENCAISSE AU DÉBUT	1 441 745	926 878
ENCAISSE À LA FIN	1 115 800 \$	1 441 745 \$

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2021

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Chambre de l'assurance de dommages (ci-après « ChAD ») est constituée en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec.

La ChAD a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres.

Le 11 décembre 2002, le projet de loi 107, Loi sur l'Autorité des marchés financiers, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la ChAD en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

Les cotisations et les produits provenant du développement professionnel et du greffe sont comptabilisés sur une base d'exercice. Les montants perçus pour la période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Les revenus de placements sont constitués des intérêts sur la trésorerie et des intérêts et dividendes sur les fonds négociés en bourse nets des frais de gestion. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La ChAD évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans le marché monétaire, des fonds négociés en bourse et des obligations, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des cotisations et comptes clients à recevoir.

Les placements dans des fonds négociés en bourse sont comptabilisés à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou périodes
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Équipement informatique - plan TI	linéaire	5 ans
Équipement informatique	linéaire	4 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Cours en ligne	3 ans
Gestion de la formation continue	4 ans
Logiciel - CRM	7 ans
Logiciels - plan TI	5 ans
Développement - cours obligatoire	2 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2021

3. DÉBITEURS

	2021	2020
Cotisations à recevoir via l'Autorité des marchés financiers	108 572 \$	141 228 \$
Cotisations perçues et à recevoir de l'Autorité des marchés financiers	196 134	179 018
Comptes clients	166 389	113 205
	471 095 \$	433 451 \$

Au 31 décembre 2021, les comptes clients sont présentés déduction faite d'une provision pour dépréciation de 25 968 \$ (2020 - 21 690 \$).

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants; il facture et perçoit, pour le compte de la ChAD, les cotisations et les taxes applicables.

4. PLACEMENTS

	2021	2020
Fonds négociés en bourse, à la juste valeur	7 437 538 \$	6 039 404 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	2021		2020	
		Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Mobilier de bureau	315 330 \$	288 180 \$	27 150 \$	18 706 \$	
Équipement informatique - plan TI	24 519	23 737	782	2 347	
Équipement informatique	186 757	111 314	75 443	84 152	
Améliorations locatives	21 310	-	21 310	-	
	547 916 \$	423 231 \$	124 685 \$	105 205 \$	

Les améliorations locatives d'une valeur comptable de 21 310 \$ ne sont pas amorties parce qu'elles n'ont été fonctionnelles qu'à la fin de l'exercice.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2021

6. ACTIFS INCORPORELS

	2021 Valeur nette	2020 Valeur nette
Cours en ligne	3 734 \$	6 223 \$
Gestion de la formation continue	71 174	65 209
Logiciel - CRM	210 274	-
Logiciels - plan TI	37 446	40 473
Développement - cours obligatoire	113 522	66 236
	436 150 \$	178 141 \$

Le logiciel - CRM n'est pas amorti parce qu'il n'est pas mis en service.

7. CRÉDITEURS

	2021	2020
Fournisseurs	97 682 \$	117 589 \$
Salaires et vacances	293 308	273 376
Taxes	49 011	37 163
Frais courus	120 118	99 496
	560 119 \$	527 624 \$

8. ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice terminé au 31 décembre 2009, le conseil d'administration a adopté une résolution afin d'affecter 500 000 \$ pour pourvoir à des éventualités futures.

Le 25 janvier 2018, le comité spécial ChAD a proposé au conseil d'administration d'affecter un montant de 500 000 \$, provenant de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice, pour pourvoir à des éventualités futures découlant de l'application du Projet de Loi 141. Le 20 février 2018, le conseil d'administration a adopté une résolution appuyant cette proposition.

Le 28 avril 2021, le conseil d'administration a adopté une résolution afin de transférer la somme de 1 000 000 \$ d'actif net grevé d'affectation d'origine interne à l'actif non affecté, considérant que le Projet de Loi 141 a été sanctionné en juin 2018 et que, pour le moment il n'y a aucune décision d'affecter des sommes à une fin spécifique.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2021

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail et de contrats de location-exploitation totalisent 2 100 134 \$ et les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2022	404 742 \$
2023	407 258 \$
2024	400 697 \$
2025	408 722 \$
2026	410 327 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2021	2020
Charges		
Frais de perception par l'Autorité des marchés financiers	48 772 \$	46 949 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

11. ÉVÉNEMENT IMPORTANT

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

Les incidences de la pandémie sur l'organisme ont été relativement minimales en 2021. L'ensemble des employés est en télétravail depuis le mois de mars 2020 et les activités ont été maintenues. Les revenus provenant des cotisations sont restés stables, mais les revenus provenant de la formation continue ont augmenté, car un plus grand nombre de certifiés ont suivi le cours obligatoire au cours de l'année 2021. Les revenus provenant des amendes ont augmenté, car le comité de discipline de l'organisme a tenu plus d'auditions qu'en 2020 et conséquemment rendu plus de décisions disciplinaires. Pour l'année 2022, l'organisme n'anticipe pas, à ce moment-ci, d'impacts significatifs sur ses activités et ses revenus.

Les impacts de ces événements sur l'organisme et ses activités sont comptabilisés au moment où ils sont connus et peuvent faire l'objet d'une évaluation.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2021

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
ANNEXE A - PRINCIPALES ACTIVITÉS		
Assurances	55 073 \$	48 162 \$
Charges locatives	296 461	390 898
Cotisations	30 734	31 127
Dépréciation des comptes clients	4 279	21 690
Entretien et location - équipement de bureau	136 630	171 341
Fournitures de bureau et papeterie	31 610	33 832
Frais d'administration	129 630	138 889
Frais de participation - événements	1 855	1 445
Frais de publication	30 343	16 875
Frais de représentation et réunion	2 317	10 076
Gestion du personnel	48 829	48 804
Publicité et promotion	103 350	128 208
Services professionnels	1 060 203	945 885
Site Web	17 243	21 805
Télécommunications	45 242	30 764
	1 993 799 \$	2 039 801 \$